



Créer et vivre en Massif central

- 1 – Se donner les moyens de détecter et valider les offres et les opportunités d'installations ou d'activités professionnelle
- 2 – Informer et sensibiliser la population
- 3 – Accueillir et accompagner les nouveaux arrivants
- 4 – Participer au dispositif "Créer et vivre en Massif central" et le promouvoir



Les principaux points de la "Charte territoriale d'accueil d'actifs"

Les territoires retenus seront appelés à signer avec le Commissariat à l'Aménagement et au Développement Economique du Massif central, une charte territoriale d'accueil d'actifs.

A qui s'adresse l'appel à projets ?

Cet appel à projets est destiné :

- ▶ aux territoires intercommunaux : communautés de communes, associations intercommunales, syndicats mixtes, SIVOM... ceux-ci pouvant s'inscrire dans une démarche de coopération plus large,
- ▶ situés dans la zone de l'Objectif 2 (carte en page 4),
- ▶ sur lesquels existe un projet fédéré par un territoire,
- ▶ qui ont identifié l'accueil comme une des réponses à leur projet de développement.

Des moyens pour favoriser l'accueil d'actifs :

Cet appel à projets ne permet pas aux territoires d'obtenir des financements directs.

Le Commissariat à l'Aménagement et au Développement Economique du Massif central appuie les projets de territoires en mettant à leur disposition :

- ▶ Une promotion des offres au niveau national.
- ▶ Une communication du territoire : ces actions sont conduites en partenariat avec des médias nationaux, notamment DEMAIN et VILLAGES MAGAZINE.
- ▶ Des temps de réflexion : des séminaires de travail sont organisés pour faire le point, se rencontrer et échanger sur les pratiques professionnelles et les expériences.
- ▶ Un service d'accueil et d'orientation : installée à Limoges, au sein de la direction de l'accueil et de la promotion du Conseil régional du Limousin, une personne écoute, dialogue et oriente les candidats à l'installation.
- ▶ L'organisation de sessions d'accueil et d'échanges : destiné à favoriser la prise de conscience des porteurs de projets sur les réalités de l'installation en milieu rural, des sessions collectives de plusieurs jours sont organisées avec l'appui des socioprofessionnels.
- ▶ La diffusion de documents méthodologiques comme les conventions de partenariat.

Le contenu du dossier de candidature :

Votre dossier de candidature comprendra :

- ▶ 1 - Un document de présentation du territoire demandeur de la structure porteuse ainsi qu'une carte permettant la localisation.
Le projet (5 pages maximum) précisera :
 - Les enjeux : pourquoi l'accueil de populations nouvelles est inscrit dans le projet de développement du territoire ?
 - Les potentiels et les offres d'activités détectées.
 - Les objectifs chiffrés par secteur.
 - L'organisation mise en place pour informer la population, valider les offres d'activités avec les partenaires économiques, accompagner le porteur de projet et sa famille, tant sur le plan professionnel (parrainage) que personnel (logement, scolarité, insertion dans la communauté...) et favoriser son intégration (partenariat avec le milieu associatif...).
 - Les moyens humains et financiers.
- ▶ 2 - L'engagement de coopération (lettre d'intention) souscrit auprès des partenaires locaux (professionnels et acteurs locaux).
- ▶ 3 - La délibération de la structure exécutive, maître d'ouvrage de l'opération.

L'instruction et la sélection des dossiers sont réalisées par un comité de pilotage composé des partenaires et opérateurs du dispositif « Créer et Vivre en Massif central », animé par le Commissariat à l'Aménagement et au Développement Economique du Massif central.

- ▶ APAMAC : Association pour la Promotion de l'Artisanat dans le Massif central
- ▶ CNASEA Massif central : Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
- ▶ Jeunes Agriculteurs du Massif central
- ▶ Direction de l'accueil du Conseil régional du Limousin
- ▶ Europe 2000 (consultant)
- ▶ SIDAM : Service Interdépartemental pour l'Animation du Massif central
- ▶ TERRA Massif central : Territoires en réseaux et en action
- ▶ UCCIMAC : Union des Chambres de Commerce et d'Industrie du Massif central

Les dossiers devront parvenir, au plus tard le 20 décembre 2002, au :

Commissariat à l'aménagement et au développement économique du Massif central
« Créer et vivre en Massif central »
19 boulevard Berthelot – 63400 Chamalières
Tél. : 04 73 19 20 21 – Fax : 04 73 19 20 02 – E-mail : datar@massifcentral.net

Territoires éligibles aux programmes régionaux européens pour la période 2000-2006



Créer et vivre en Massif central



- Communes éligibles entièrement au titre de l'Objectif 2
- Communes éligibles partiellement au titre de l'Objectif 2
- Communes éligibles au titre du soutien transitoire ex Objectif 2 ou 5b

Carte SEGECA - 16/02/2000

MATERIE GRISE



3^e appel à projets

*Accueil d'actifs
dans les territoires
du Massif central*

Créer et vivre en Massif central



Décembre 2002